



PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, vendredi 29 mai 2026.

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU LIMITATION PROVISOIRE DU REMPLISSAGE DES MARES DE TONNE DE CHASSE

L'eau est une ressource précieuse et fragile, qui exige une vigilance constante. Avec la hausse des températures et la faiblesse des précipitations, une partie des écoulements devenus faibles ne permettent plus de répondre à certains besoins. Face à cette situation préoccupante, Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, a pris un arrêté instaurant une limitation provisoire des prélèvements d'eau douce. Cette mesure entrera en vigueur à compter du lundi 1er juin 2026 à 8H.

### POUR LE REMPLISSAGE DES MARES DE TONNE DE CHASSE

- Interdiction de remplissage et de remise à niveau sur les bassins suivants : Curé et Sèvre Niortaise, Marais de Rochefort Nord, Marais de Rochefort Sud et Boutonne et affluents.

Pour prendre connaissance et respecter les mesures de restrictions, consultez l'arrêté préfectoral sur le site Internet de la préfecture >> [urlr.me/nPAqes](http://urlr.me/nPAqes)

**À noter :** ces mesures de restriction des usages de l'eau complètent ou renforcent les mesures fixées par les précédents arrêtés.

Chacun est appelé à un usage responsable de la ressource en eau et à faire preuve d'esprit de responsabilité. Chaque geste compte, préservons nos ressources !

Retrouvez plus d'informations sur la politique de gestion de l'eau >> <https://urlr.me/2ShgE9>

Pour suivre l'évolution de la situation et rester informés sur les restrictions d'eau en période de sécheresse, rendez-vous sur le site internet : <https://vigieau.gouv.fr>



GOUVERNEMENT  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Vigieau

[vigieau.gouv.fr](https://vigieau.gouv.fr)

S'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse

### CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22  
Aurore Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12  
Mél. [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur - CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

